

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK
COMMISSION DES ENTREPRISES DE SERVICE PUBLIC

DANS L'AFFAIRE CONCERNANT une demande par Autocars Acadien SEC pour l'approbation d'une modification de sa structure tarifaire et d'une augmentation de certains tarifs de passager relativement à son service de transport interurbain au sein de la province du Nouveau-Brunswick (la "Demande")

ORDONNANCE

ATTENDU QUE AUTOCARS ACADIEN SEC ("Autocars") a déposé une demande auprès de la Commission des entreprises de service public ("Commission") pour une ordonnance approuvant sa structure tarifaire et une augmentation de certains tarifs de passager relativement à son service de transport interurbain au sein de la province du Nouveau-Brunswick et entre des endroits dans la province du Nouveau-Brunswick et autres juridictions tel qu'ainsi autorisé;

ET ATTENDU QUE la Commission a considéré que c'était dans l'intérêt public de tenir une audience publique simultanée de l'affaire avec la Nova Scotia Utility and Review Board.

IL EST DONC ORDONNÉ QUE:

1. La Demande procédera par voie d'audience publique orale tenu de façon simultanée avec la Nova Scotia Utility and Review Board;
2. Les avis en anglais et en français d'une telle audience, tels qu'ils sont présentés à l'annexe "A" (les "Avis"), seront publiés une fois dans les journaux spécifiés à l'annexe "B" ci-jointe le ou avant le 25 mai 2005; et
 - a. les Avis d'une telle audience seront affichés dans tous les terminus de la compagnie et sur le site Web de Autocars indiqué au paragraphe 2(c), débutant au plus tard le 25 mai 2005 et devront y demeurer affichés jusqu'au 10 juin 2005;
 - b. la Demande, ainsi qu'une copie de la présente Ordonnance, seront placées au dossier afin qu'elles puissent être examinées par des parties

intéressées pendant les heures de travail normales au bureau de la Commission noté ci-dessous; et

- c. les parties qui désirent obtenir une copie de la Demande devraient contacter Autocars comme suit:

À l'attention de: John Stringer, c.r.
McINNES COOPER
1601 Lower Water Street
Case postale 730
Halifax, NS
B3J 2V1

Téléphone: (902) 424-1361
Télécopieur: (902) 425-6350
Courriel: john.stringer@mcinnescooper.com
Site Web: www.acadianbus.com.

3. Les personnes qui ont l'intention d'intervenir de façon formelle en ce qui concerne la Demande doivent le faire par écrit au plus tard mercredi le 1 juin 2005 à midi en avisant la Commission à l'adresse ci-dessous et Autocars à l'adresse au paragraphe 2; et, tels (les) intervenants (antes) doivent:
 - a. indiquer le nom de la personne et de tout agent autorisé de la personne ainsi que l'adresse postale, l'adresse à fin de signification personnelle, le numéro de téléphone et autres numéros de télécommunication de l'agent autorisé de la personne;
 - b. indiquer la langue officielle dans laquelle la personne désire se faire entendre; et,
 - c. fournir les raisons pour lesquelles la Demande devrait être rejetée, ainsi que toute pièce justificative pertinente.
4. Les personnes qui ne désirent pas intervenir de façon formelle, mais qui désirent se faire entendre et faire partie du procès-verbal, peuvent le faire en choisissant l'une des méthodes décrites ci-dessous:
 - a. fournir ses commentaires par écrit à la Commission à l'adresse ci-dessous et à Autocars à l'adresse au paragraphe 2 de cet avis le ou avant mercredi le 1 juin 2005 à midi; ou,

- b. la Commission mènera des téléconférences à ses frais. Un tel intérêt doit être exprimé à la Commission le ou avant mercredi le 1 juin 2005 à midi en contactant la Commission gratuitement au 1-866-766-2782 et en fournissant votre nom et numéro de téléphone; ou,
 - c. les intervenants (antes) informels (elles) peuvent comparaître en personne à l'audience telle qu'indiquée au paragraphe 1 de cet avis. Les personnes qui nécessitent un moyen de transport devraient en aviser la Commission au plus tard mercredi le 1 juin 2005 à midi.
5. La Demande procédera par voie d'audience publique orale le 1 juin 2005 à 9h30 au Wandlyn Inns, chambre Cumberland, 1539, rue Southampton, Amherst, Nouvelle-Écosse.

FAIT à la ville de Saint-Jean au New Brunswick ce 12^e jour de mai 2005.

PAR LA COMMISSION

Lorraine R. Légère
Secrétaire
Commission des entreprises de
service public du Nouveau-Brunswick
Case postale 5001
15 Market Square, Suite 1400
Saint-Jean, N.-B.
E2L 1E8

Téléphone: (506) 658-2504
Télécopier: (506) 643-7300
Courriel: general@pub.nb.ca
Site Web: www.pub.nb.ca

ANNEXE "B"

Une insertion dans la langue principale de la publication le ou avant le 27 mai 2005

Quotidiens

Moncton Times	-	Moncton
Telegraph Journal	-	Saint John
The Daily Gleaner	-	Fredericton
L'Acadie Nouvelle	-	Caraquet

Hebdomadaires

The Observer	-	Hartland
Le Madawaska	-	Edmunston
The/La Cataracte	-	Grand Falls
Kings County Record	-	Sussex
Sackville Tribune-Post	-	Sackville
Bugle (Henley Publishing - Limited)	-	Woodstock
Saint Croix Courier	-	St. Stephen
Tribune	-	Campbellton
L'Avriron	-	Campbellton
Victoria County Record	-	Perth-Andover
Miramichi Leader	-	Miramichi
Northern Light	-	Bathurst